



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

INTERPELLATION

Le 16 mars 2011

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Alain Leresche déposée lors de la séance du 6 décembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

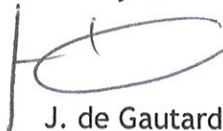
Lors du Conseil communal du 6 décembre 2010, M. Leresche a interpellé la Municipalité au sujet du crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera.

La Municipalité vous transmet le document intégral de la réponse qui est fournie de manière commune et simultanée, à toute les communes du district ou cette interpellation a été déposée.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu à cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

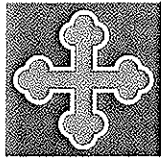
Le Syndic


J. de Gautard

Le Secrétaire


J. Steiner





COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 20-2011 - Séance du 3 octobre 2011 - Orale

Les Municipalités des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont toutes les deux décidé de ne pas aller plus loin dans l'étude d'une fusion des dix communes de la Riviera pour l'instant

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Lors de la séance des Syndics du 7 septembre dernier, les Municipalités de Blonay et St-Légier La Chiésaz ont toutes les deux annoncé par les voix de leur Syndic de ne pas aller plus loin dans l'étude d'une fusion des dix communes de la Riviera pour l'instant. Le communiqué de presse a été adressé le jour même aux conseillers communaux, par courrier.

A l'unanimité des membres des deux exécutifs, la décision a été prise de présenter cette prise de position à la CSD. Quant au communiqué, l'absence de Claude Schwab à l'étranger n'a pas permis de valider pour sa part notre volonté de déposer un communiqué de presse, ce qu'il aurait contesté.

Nos deux Municipalités ont donc choisi de mettre un accent particulier sur une collaboration plus intensive et efficiente de leurs services communaux, en vue d'un rapprochement et d'un partage des prestations chaque fois que cela sera possible.

Aujourd'hui, nous constatons que l'étude de fusion est trop « dirigée » et ne vise qu'une fusion à 10, et ce même si certains semblent minimiser cet état de fait en argumentant que l'étude portera également sur d'autres solutions !

Le titre de cette étude est pourtant explicite: « Etude sur la faisabilité de la fusion des 10 communes ». C'est déjà un aveu quant aux intentions visées par cette étude.

L'étude ne permet pas de travailler sur plusieurs formes de rapprochement, comme par exemple :

- Fusions de communes :
soit, des fusions partielles pouvant réduire le nombre de communes sur la Riviera à 5 ou 6.
- de compléter la relation entre ces communes et vers la politique extérieure, par la mise en place d'un « syndicat d'agglomération » favorisant le partenariat, ou sous la forme d'une « assemblée générale ».

Ces axes sont aujourd'hui volontairement minimisés dans le projet d'analyse de faisabilité. Les déclarations des politiques des villes et même de la presse sont orientées uniquement vers le volet de fusion à 10. Ce qui renforce d'autant nos propos.

